

en prendre connaissance, car nous devons insister pour avoir la convention avant que nous l'approuvions de façon ou d'autre.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami, va sans dire, sait que la convention, les annexes en particulier, forme un très volumineux document, et s'il fallait l'insérer dans l'ordre du jour et l'y laisser pendant quelques jours,—car elle ne fera pas l'objet d'un débat immédiat,—elle augmenterait le volume de l'ordre du jour. Nous pourrions peut-être l'imprimer à part ou l'insérer pour une journée dans les Procès-verbaux.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

L'hon. M. LAPOINTE: J'en parlerai au premier ministre.

(La proposition est adoptée et la séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes du soir).

MERCREDI 12 février 1936

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DU CENS ELECTORAL FEDERAL

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 3) visant à modifier la loi du cens électoral fédéral.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

L'hon. M. RINFRET: Le but du bill est simplement de retarder d'un an la revision annuelle des listes.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

LOI DE LA MARINE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Avant l'appel de l'ordre du jour, je prie le ministre de la Marine de me dire s'il peut indiquer à la Chambre quand sera proclamée la loi de la marine marchande, adoptée en 1934.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, le Feuilleton renferme une question relative à ce sujet.

DEFENSE IMPERIALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le 10 février, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) posait la question suivante:

Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre quels engagements, s'il y en a, le Canada a pris au sujet de la défense impériale?

J'ai alors répondu:

Je ne puis répondre à l'honorable député sans avoir consulté mon collègue, le ministre de la

Défense (M. Mackenzie). Pour le moment, je ne sache pas que des engagements aient été pris.

Je suis maintenant en mesure de répondre à mon honorable ami, après en avoir causé avec le ministre de la Défense nationale:

Bien que des déclarations aient été faites au nom du Canada relativement à la défense de notre pays lors de diverses conférences impériales, comme en font foi les comptes rendus, je ne sache pas que personne ait pris des engagements au nom du Canada à propos de la défense impériale. Aux conférences en question, il a été expressément reconnu qu'il appartient aux parlements des différentes nations britanniques de décider de leur ligne de conduite, suivant les avis de leurs gouvernements respectifs.

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de répondre à une question que posait hier au soir le très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) au sujet de la distribution du texte de l'accord commercial intervenu entre le Canada et les Etats-Unis? Le jour où nous avons déposé des rapports, j'ai déposé le pacte sous forme d'imprimé. Je pensais que tous les membres de la Chambre en avaient reçu des exemplaires; si quelqu'un n'en a pas, je ferai faire une nouvelle distribution.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce qui me préoccupait. Je voulais parler de la publication de renseignements qui permettraient à la Chambre d'examiner le pacte comme il convient. On se rappellera que, lors de l'étude des accords conclus avec la Grande-Bretagne et d'autres parties de l'Empire, nous avons fait imprimer à l'usage des membres de la Chambre le tableau complet du tarif douanier et des modifications projetées, où étaient indiqués les droits antérieurs et l'effet des changements. Puisque mon très honorable collègue a indiqué que le pacte comporte une modification profonde de tout le mécanisme douanier du pays, il est fort à désirer que les députés aient en leur possession un exposé des droits douaniers imposables par le Canada aux Etats-Unis, comme des droits imposables aux Etats-Unis sur les marchandises canadiennes, relativement à tous les postes mentionnés dans l'accord. Voilà la documentation qu'a reçue la Chambre quand les accords impériaux étaient à l'étude et il me semble qu'afin que l'on puisse examiner le projet actuel comme il convient, cette documentation devrait être mise à la disposition des députés sous une forme